



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP/WG.144/2
16 avril 1986

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Quatrieme reunion du Groupe de travail
sur la coopération scientifique et
technique pour le programme MED POL

Athènes, 16-20 juin 1986

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

PNUE

Athènes, 1986

Les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en adoptant le Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL- PHASE II) à leur deuxième réunion tenue à Cannes, 2-7 mars 1981, sont convenues de ce qui suit:

" Un groupe permanent de travail sur la coopération scientifique et technique sera créé par les Parties contractantes afin de les aider à examiner les progrès du programme et en évaluer les résultats. Il conseillera le PNUÉ sur les problèmes techniques et de politique générale relatifs au programme et rédigera des recommandations qui seront présentées par le PNUÉ - secrétariat de la Convention - aux réunions des Parties contractantes. Le groupe, qui sera composé de coordonnateurs nationaux du MED POL désignés par les autorités nationales intéressées, se réunira au moins une fois par an." (UNEP/IG.23/11, annexe V, paragraphe 51).

La première réunion du Groupe de travail s'est tenue à Athènes, du 28 septembre au 2 octobre 1981, afin d'examiner les mesures proposées par le secrétariat en vue du lancement de MED POL-PHASE II et de conseiller le secrétariat sur les problèmes techniques et de politique générale se rapportant au MED POL (UNEP/WG.62/7).

La deuxième réunion du Groupe de travail s'est également tenue à Athènes, du 21 au 25 novembre 1983, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II ainsi que les activités prévues en 1984 et 1985. Le Groupe de travail a en outre examiné l'évaluation de l'état de la pollution par le mercure et les micro-organismes en mer Méditerranée et les progrès de l'application des protocoles associés à la Convention (UNEP/WG.91/12).

La troisième réunion du Groupe de travail s'est encore tenue à Athènes, du 27 au 31 mai 1985, afin d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II ainsi que les activités prévues pour la période 1985-1987. Le Groupe de travail a par ailleurs examiné la version révisée de l'évaluation de l'état de la pollution par le mercure et les micro-organismes en mer Méditerranée, et il a proposé à la quatrième réunion des Parties contractantes des critères de qualité du milieu pour ces deux facteurs de pollution. Le Groupe de travail a aussi examiné l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole ainsi que les progrès de l'application des protocoles associés à la Convention (UNEP/WG.118/9).

La quatrième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs (Gênes, 9-13 septembre 1985) a examiné les activités du MED POL et approuvé le plan de travail et le budget pour la période biennale 1986-1987.

La réunion d'experts sur l'application technique du protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique s'est déroulée à Athènes, du 9 au 13 décembre 1985, afin d'examiner les principes, plan de travail et calendrier pour la formulation et l'adoption progressive des programmes, mesures, lignes directrices, normes et critères nécessaires à l'application effective du protocole (UNEP/WG.125/10).

La présente et quatrième réunion du Groupe de travail est convoquée par le secrétariat en vue d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis par le programme MED POL depuis la troisième réunion dudit Groupe ainsi que les activités proposées pour la période biennale 1986-1987, y compris leurs incidences financières. En outre, il sera demandé à la réunion d'envisager les activités du Plan d'action pour la Méditerranée qui sont liées à la mise en oeuvre du MED POL ou sont susceptibles de bénéficier des résultats du MED POL.

Les annotations qui suivent sur l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été rédigées par le secrétariat afin d'aider le Groupe de travail dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 16 juin 1986, à 10 heures, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée, à Athènes, par le représentant du Directeur exécutif du PNUE. Tous les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont été invités à prendre part à la réunion au titre de membres du Groupe de travail de la coopération scientifique et technique. Des représentants des organismes ci-après ont également été conviés à assister à la réunion: CEE-ONU, ONUDI, FAO, OMI, UNESCO, OMS, OMM, AIEA et COI.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annex XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

La réunion sera invitée à élire un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel qu'il est proposé dans le document UNEP/WG.144/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à la réunion pour adoption.

Point 5 de l'ordre du jour - Organisation des travaux

Etant donné les travaux dont on escompte la réalisation dans le cadre de la réunion, il est proposé que le Groupe de travail siège uniquement en séances plénières. En consultation avec le secrétariat, le Bureau pourra constituer des groupes spéciaux de discussion ou des comités de rédaction. Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera mis à la disposition de toutes les séances plénières.

Point 6 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de MED POL-PHASE II en 1985-1986 et activités prévues en 1986-1987

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/3 qu'il a établi en étroite collaboration avec les organismes coopérants. Ce document contient des renseignements sur les progrès réalisés en 1985-1986 dans la mise en oeuvre du Programme à long terme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL-PHASE II) ainsi que sur les activités prévues en 1986-1987.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document, à évaluer les progrès signalés dans la mise en oeuvre du MED POL et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Les documents UNEP/WG.144/Inf.3, UNEP/WG.144/Inf.4, UNEP/WG.144/Inf.5, UNEP/WG.144/Inf.6, UNEP/WG.144/Inf.7, et UNEP/WG.145/3, seront à la disposition de la réunion pour son information générale.

Point 7 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/4, qu'il a établi en se fondant sur les renseignements communiqués par les pays signataires du Protocole.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et évaluer la teneur de ce document et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 8 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/5, qu'il a établi en se fondant sur les renseignements communiqués par les pays signataires du Protocole.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et évaluer la teneur de ce document et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 9 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de l'application du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/6, qu'il a établi en étroite collaboration avec l'OMS. Ce document comprend les principales conclusions et recommandations, assorties du plan de travail et du calendrier de la mise en oeuvre pour la période 1986-1995, formulées par la Réunion d'experts sur l'application technique du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Athènes, 9-13 décembre 1985).

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document, à évaluer les progrès réalisés dans l'application du protocole relatif à la pollution d'origine tellurique et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 10 de l'ordre du jour - Etat d'avancement de la préparation de l'étude sur les sources telluriques et les quantités de polluants pénétrant dans la mer Méditerranée (MED POL X bis)

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/7 qu'il a établi en étroite collaboration avec l'OMS. Ce document fournit les progrès réalisés dans la préparation de l'étude, assortis du plan de travail pour son exécution.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document, à évaluer les progrès signalés et le plan de travail proposé pour l'exécution de l'étude, et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 11 de l'ordre du jour - Projets révisés de formulaires d'autorisations pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/8 qu'il a établi en étroite collaboration avec l'OMS. Ce document contient une version révisée et simplifiée des formulaires de notification des autorisations de déversement qui a été établie sur la base des observations adressées à ce sujet par les Parties contractantes.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document et à adopter: (a) le projet révisé de formulaire des autorisations délivrées pour le déversement de déchets liquides dans la mer Méditerranée; (b) le projet révisé de formulaire de notification annuelle des déversements de déchets liquides autorisés dans la mer Méditerranée, formulaire à utiliser à titre provisoire à partir de 1986.

Point 12 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état actuel de la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures de pétrole

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/9 qu'il a établi en étroite collaboration avec le COI et l'OMI. Ce document est une version révisée des documents UNEP/WG.118/7, UNEP/WG.118/Inf.10 et UNEP/WG.118/Inf.10, Add.1 établis sur la base d'observations adressées par les Parties contractantes et de nouveaux renseignements.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et évaluer la teneur de ce document et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 13 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état actuel de la pollution microbienne des coquillages et des eaux conchylicoles de la mer Méditerranée et mesures proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/10 qu'il a établi en étroite collaboration avec l'OMS. Ce document constitue une version révisée d'une partie du document UNEP/WG.118/6 établi sur la base d'observations adressées par les Parties contractantes et de nouveaux renseignements disponibles.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et évaluer la teneur de ce document, et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 14 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état actuel de la pollution en mer Méditerranée par le cadmium, le cuivre, le zinc et le plomb

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/11 qu'il a établi en étroite collaboration avec la FAO. Ce document repose principalement sur les résultats communiqués dans le cadre du programme MED POL.

Le Groupe de travail sera invité à examiner et évaluer la teneur de ce document, et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 15 de l'ordre du jour - Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les huiles lubrifiantes usées et mesures proposées

Le secrétariat présentera le document UNEP/WG.144/12 qu'il a établi en étroite collaboration avec l'ONUDI. Ce document comprend les progrès réalisés de même que le plan de travail et le calendrier proposés pour la préparation de l'évaluation.

Le Groupe de travail sera invité à examiner la teneur de ce document et à formuler, le cas échéant, des recommandations.

Point 16 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions relatives au MED POL que les participants ou le secrétariat souhaiteraient soumettre à l'attention de la réunion seront examinées dans le cadre de ce point de l'ordre du jour.

Point 17 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 18 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le Président de la réunion et par le représentant du Directeur exécutif du PNUE, le vendredi 20 juin 1986 à 18 heures.

EMPLOI DU TEMPS PROPOSE

DATE	SEANCE	POINT DE L'ORDRE DU JOUR
Lundi 16 juin	matin après-midi	1, 2, 3, 4, 5, 6 6 (arrêté), 7
Mardi 17 juin	matin après-midi	8, 9 10, 11
Mercredi 18 juin	matin après-midi	11 (arrêté), 12 13
Jeudi 19 juin	matin	14, 15, 16
Vendredi 20 juin	matin après-midi	17 17 (arrêté), 18